

VILLI DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ID : 043-214301574-20221021-DEL_2022_0128-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 19 octobre 2022

Délibération n° 20

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel

<u>Date de la Convocation</u>: jeudi 13 octobre 2022

Étaient présents :

CHAPUIS.

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Date de publication en ligne : 24/10/2022

Nombre de conseillers en exercice :

Ont donné procuration:

Monsieur Roland LONJON à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY

Absent(e):

Monsieur Rachid ANBAR

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 23h40

Rédacteur : Celine TRAPEAUD Ressources Humaines

Objet: Personnel : mise à disposition

Rapporteur: Caroline BARRE

Des mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

C'est le cas de Monsieur Nicolas MENINI, agent de la ville du Puy-en-Velay mis à disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'adjoint administratif au service des archives, du 1er août 2022 au 30 octobre 2022.

La Communauté d'agglomération remboursera à la ville du Puy-en principales et accessoires de l'agent mis à la disposition, ainsi que publié leharges patrona == == afférentes durant toute la durée correspondante, au prorata temporis. | ID: 043-214301574-20221021-DEL_2022_0128-DE

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 21/10/2022

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 10/10/2022

Le Conseil Municipal:

- APPROUVE le principe de la mise à disposition de Monsieur Nicolas MENINI, agent de la ville du Puy-en-Velay, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives au service des archives, pour une durée de 3 mois à

compter du 01/08/2022,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels

avenants.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 19 octobre 2022, Le Secrétaire de séance, LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 19 octobre 2022

Délibération n°20 du mercredi 19 octobre 2022